



CONSEIL DE QUARTIER no 2 Secteur Paquinville – Fatima

*Séance du 17 mai 2023, tenue à 19 h, dans la salle du conseil
de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

PRÉSENCES :

M. Maxime Gagné, conseiller municipal du district 2 – président du conseil de quartier
Mme Micheline Lefebvre, conseillère de quartier
M. Louis-Marie Chabot, conseiller de quartier
Mme Karen Busque, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENCES :

Mme Irène Mercier, conseillère de quartier
Postes vacants (X 2)

INVITÉS :

M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal District 1 – Lac Blouin/Centre-ville

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Aucune personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Maxime Gagné, président du conseil de quartier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 06. Un tour de table est effectué pour permettre aux conseillers de quartier et aux citoyens de se présenter.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Karen Busque, appuyé de M. Louis-Marie Chabot, de l'adopter en laissant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2023

M. Gagné effectue la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après relecture du procès-verbal du 22 février 2022, il est proposé par Mme Karen Busque, appuyé par M. Louis-Marie Chabot, de l'adopter tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-02

4- Postes à combler (2 postes)

Ce point est reporté à la prochaine rencontre en l'absence de volontaires.

5- Itinérance (invité : M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal District – Lac Blouin/Centre-ville)

Une discussion s'amorce autour de l'itinérance vécue à Val-d'Or. M. Benjamin Turcotte est présent pour répondre aux questionnements du conseil de quartier. Rappelons qu'aucun citoyen n'est présent dans l'assemblée.

Tout d'abord, pour M. Louis-Marie Chabot, deux facteurs expliquent les tensions actuelles au sein de la population à Val-d'Or :

- Premièrement, une augmentation de la délinquance dérange et fait craindre le pire aux citoyens de la municipalité.
- Deuxièmement, il reproche qu'une partie du 60 millions \$ de financement qui a été alloué au CAAVD serve à ériger une clinique médicale autochtone alors que plus de 6000 personnes non autochtones n'ont pas accès à un médecin de famille à Val-d'Or. Il semble pour M. Louis-Marie Chabot que la mission du CAAVD s'adresse notamment aux autochtones vivant en milieu urbain. Il se questionne : est-ce que l'OSBL fait sa part pour sa clientèle par rapport à la problématique?

M. Turcotte mentionne que la Ville collabore régulièrement avec le CAAVD, tous deux sont présents sur divers comités de travail en lien avec l'itinérance, mais rappelle qu'ultimement, l'organisme qui a la mission de l'itinérance demeure le CISSSAT.

Pour sa part, le conseiller Maxime Gagné explique que plusieurs problèmes rencontrés à Val-d'Or sont du ressort du Gouvernement du Québec, message que le conseil de ville a voulu faire passer lors de la séance ordinaire du 15 mai à la suite d'une annonce dans laquelle il demandait une intervention immédiate de Québec. Les services en santé et services sociaux dont les gens ont besoin sont délivrés par le CISSSAT. La délinquance, c'est la Sureté du Québec qui doit enquêter le cas échéant quand cela survient. Finalement, lorsque des crimes sont commis, c'est au Directeur des poursuites criminelles, dans le cadre du système de justice, à faire en sorte que cela aboutisse. Trois prises sur lesquelles la municipalité n'a que très peu de pouvoirs et un peu d'influence.

Mme Busque aurait souhaité qu'une résolution soit rédigée à la suite des discussions sur l'itinérance lors de la dernière rencontre. Il se serait agi d'une résolution appuyant la Ville dans sa demande d'intervention urgente par la Sécurité civile. Il y a une phrase au sujet de cette discussion dans le dernier compte rendu, mais sans doute que la demande du conseil de quartier aurait pu être nommée implicitement par écrit.

Mme Lefebvre souhaite des communications claires, mieux vulgarisées pour aller chercher la compréhension des citoyens. Elle souhaite également ne plus entendre le déni dans le message lancé. Par exemple, pour elle, comme pour bien d'autres, il n'est plus utile à ce moment-ci de rappeler les règles de cohabitation souhaitées avec les personnes en situation d'itinérance comme de leur faire un sourire. M. Turcotte rappelle que pourtant, ce n'est pas le message qui est véhiculé actuellement et que l'on est à un autre stade : de demander main forte à Québec pour gérer cette crise.

Finalement, M. Turcotte souligne que l'information donnée par la Ville et les partenaires est mise en doute constamment par les réseaux sociaux, ce qui ne facilite pas les communications entre élus et citoyens. À l'opposé, ce qui est dit sur ces réseaux n'est pas remis en doute. De plus, les publications Facebook partagées

portent sur le négatif et le sensationnalisme. Tout compte fait, il dit que c'est également très dommage que plusieurs dossiers municipaux soient mis de côté, alors que toute l'attention est portée principalement sur celui de l'itinérance.

6- Circulation routière

M. Gagné a rencontré le 18 avril dernier le conseil d'administration de l'école Fatima et Papillon d'Or qui lui ont parlé des problèmes de circulation aigus dans le coin du boulevard Forest. Beaucoup d'enfants proviennent de la rue des Érables, sans appartenir au quartier, pour se rendre à l'école Fatima. Mais le gros problème demeure le coin Forest et Lévis, qui se trouve sur la frontière entre les deux districts. À cet endroit, il n'y a qu'un arrêt-stop pour traverser, mais pas de brigadier. Celui-ci se trouve au coin Lévis et 6^e Rue. Cela sera discuté au prochain Comité consultatif de circulation (C.C.C.). M. Gagné a également demandé à la marraine-policrière d'effectuer de la surveillance.

Par la suite, M. Louis-Marie Chabot prend la parole pour dire qu'il a remarqué une incivilité accrue des automobilistes dans le secteur urbain dernièrement. Il demande une attention plus particulière aux traverses de piétons. L'hiver, il importe que les traverses de piétons soient déblayées. Elles ne l'étaient en face de chez REMAX, et cela était très dangereux. Il réitère que selon lui, les gens respectent de moins en moins la circulation routière en ville. Le conseiller M. Gagné demande que l'on écrive les problématiques routières soulevées entre les rencontres de quartier et rappelle l'importance de porter plainte à la Sureté du Québec s'il y a des situations qui dérangent.

7- Varia

- a) **Déchets jonchant le sol après le dégel / Ruelle du Shell et stationnement du Sigma :** Mme Karen Busque souhaiterait que l'on mette en place une équipe pour le nettoyage.

8- Questions et interventions du public

Aucune question.

9- Date de la prochaine séance

La prochaine séance se tiendra mercredi 11 octobre à 19 h dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Karen Busque, appuyé de Mme Louis-Marie Chabot, de lever la séance à 20 h 37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-05-03

CHANTAL GAIGNARD
Secrétaire d'assemblée